



SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 13/41

ATTRIBUTION MARCHÉ
DECHETS ENCOMBRANTS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 18 septembre 2013 s'est réuni en session ordinaire à La Verpillière, le 2 octobre de l'an deux mille treize sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 101 titulaires Votants : 62

PRESENTS :

- ① - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (21)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (8)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (13)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (8)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (12)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Ce marché concerne l'enlèvement et le traitement des bennes de déchets « encombrants » des déchèteries.

A l'issue de ses réunions, la commission d'appel d'offres a proposé les décisions d'attribution suivantes :

*** Lot n° 1 : Déchèterie de Villefontaine**

⇒ Société SITA pour un montant annuel de 249 320,00 € HT soit 266 772,40 € TTC

*** Lot n° 2 : Déchèterie de Valencin**

⇒ Société SITA pour un montant annuel de 165 390,00 € HT soit 176 967,30 € TTC

*** Lot n° 3 : Déchèterie de Saint Quentin Fallavier**

⇒ Société SITA pour un montant annuel de 58 555,00 € HT soit 62 653,85 € TTC

*** Lot n° 4 : Déchèterie de Saint Georges d'Espéranche**

⇒ Société VEOLIA pour un montant annuel de 46 561,65 € soit 49 820,97 € TTC

*** Lot n° 5 : Déchèterie de Bourgoin Jallieu**

⇒ Société VEOLIA pour un montant annuel de 155 233,20 € HT soit 166 099,52 € TTC

*** Lot n° 6 : Déchèterie de Saint Romain de Jalionas**

⇒ Société GOUVERNAYRE pour un montant annuel de 224 700,00 € HT soit 240 429,00 € TTC

*** Lot n° 7 : Apports directs**

⇒ Société SITA pour un montant annuel de 585 300,00 € HT soit 626 271,00 € TTC

Montant total du marché : 1 485 059,85 € HT soit 1 589 014,14 € TTC

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 3 octobre 2013

Henri LEVY,
Président

